

**Fond de Plan**

- Périmètre du PCA
- Parcelle
- Limite parcellaire

**Patrimoine monumental**

- Bâtiment repris à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique (complété par la SPW)
- Site classé
- Site classé exceptionnel
- Bâtiment classé

**Monument classé**

- Monument classé exceptionnel
- Monument classé
- Autre remarquable
- Site remarquable

**Affectation**

**Zones destinées à la résidence (1)**

- Zone de construction de volume principal en ordre continu (1.1)
- Zone de construction de volume secondaire en ordre continu (1.2)
- Zone de construction de volume tertiaire en ordre continu (1.3)
- Zone de construction en ordre ouvert (1.4)
- Zone de cours et jardins (1.5)
- Zone de recul ou d'avant cour (1.6)
- Zone de construction destinée à l'habitat ou au service public en ordre semi-continu (1.7)

**Zones destinées à l'activité économique (2)**

- Zone de recul ou d'avant cour de constructions à caractère mixte (2.2)

**Zones destinées aux services publics (3)**

- Zone de construction en zone de service public (3.1)
- Zone de recul ou d'avant cour des services publics (3.2)
- Zone de construction d'équipements sportifs (3.3)
- Zone de construction d'équipements culturels (3.4)
- Zone de services (3.5)

**Zones non constructibles (4)**

- Zone d'eau (4.0)
- Zone naturelle protégée (4.1)
- Zone de recul vert (4.2)
- Zone agricole protégée (4.3)
- Zone agricole protégée (4.4)
- Zone d'espace vert protégé (4.5)
- Zone d'espace vert patrimonial (4.6)
- Zone de cours et jardins collectifs (4.7)
- Zone d'alignement (4.8)
- Zone de voirie verte (4.9)
- Zone de voirie (4.9)

**Zones destinées aux voiries et chemins**

- Zone de voirie (5.0)
- Zone de cheminement vélo-piédon (5.1)
- Zone de parking (5.2)
- Zone de parking (5.3)

**Périmètres de protection**

- Périmètre de protection vert et bleu
- Périmètre de protection vert et orange
- Périmètre de protection vert et rose
- Périmètre de protection vert et violet

**Autres**

- front de bâtisse obligatoire
- Alignement
- Plan de voirie
- Préscriptions spécifiques dans le texte

**MAIRE DE L'OUVRAGE**

Commune d'Eschtréennes  
7300 ESCHESTRÉENNES

**AUTRE DE PROJET**

J.C. ALAIN WILMANS DE PRODE  
Département de la S.C. International s.a.  
1348 OUDINVAUX-VALENT  
Tel: 047 74 95 92 - Fax: 047 74 95 93

**PCA n°3 dit «Centre de Lalain Douze Bonnières»**

Révisé et actualisé par le Centre d'Etudes et de Recherches Urbaines et Architecturales (CERUA)

**Plan des affectations**

Le Centre d'Etudes et de Recherches Urbaines et Architecturales (CERUA) a été agréé par le Gouvernement de la Région wallonne.

Le Directeur général  
Le Directeur adjoint  
Le Directeur administratif  
Le Directeur technique

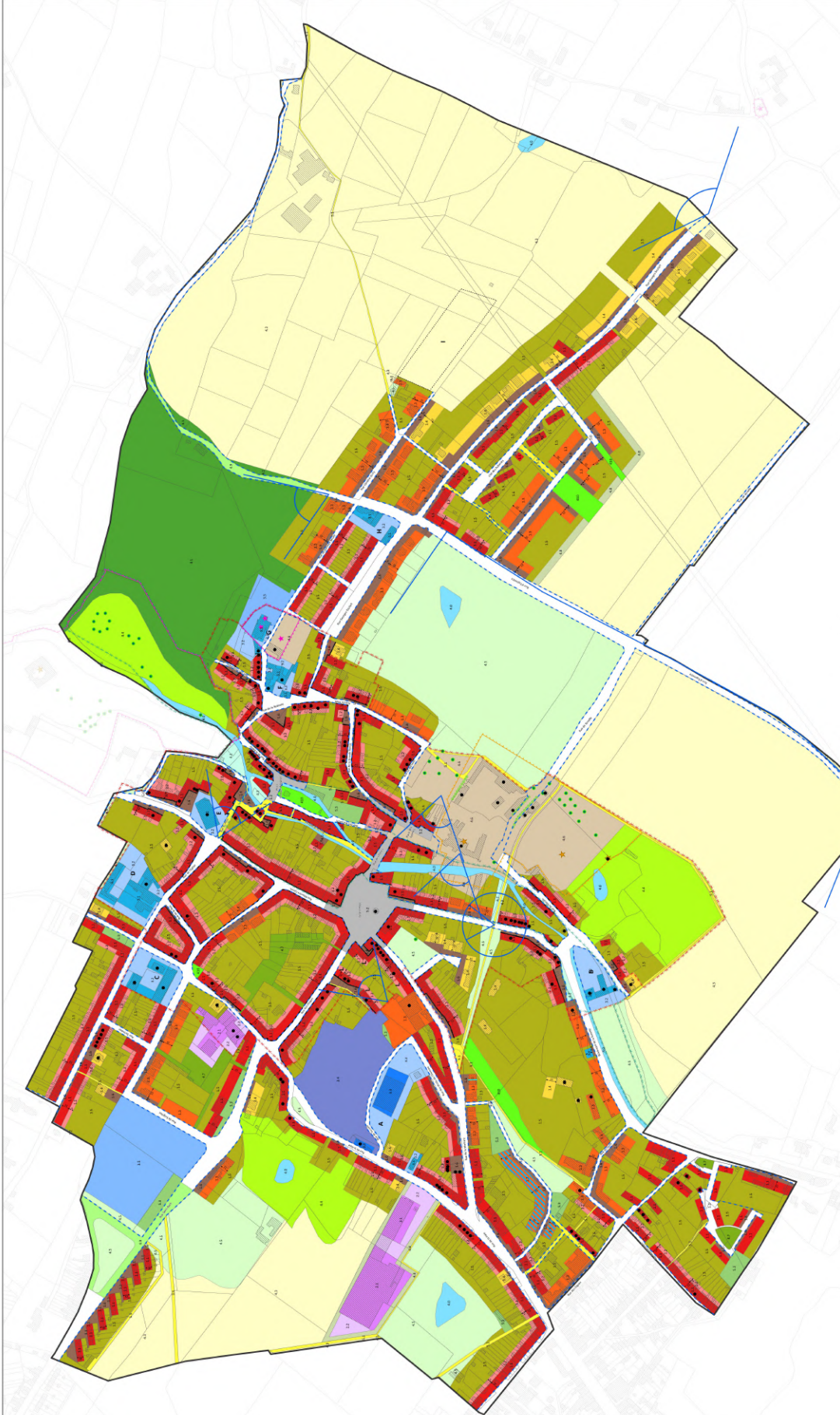
**PROFESSEUR**

DR. PH. COSSONVILLE / J. MATHIAS  
Quartier 2010 - Faculté des Sciences, Université de Liège, Sart Tilman, 4000 SART TILMAN, BELGIQUE

**SCHEMELLE** 1 / 7 500

**DOSSIER** N° 1844

**CARTÉ P.V.**



**Secteurs d'aménagement**

- Site sectoriel - hors périmètre de protection
- Zone secteur - couvert par le périmètre de protection du centre historique et hors périmètre de protection vert et bleu
- Zone secteur - couvert par le périmètre de protection vert et hors périmètre de protection historique
- Zone secteur - couvert par le périmètre de protection vert et hors périmètre de protection vert et bleu
- Site

**Périmètres de protection**

- Périmètre de centre historique
- Périmètre de protection vert et bleu

**Plan des affectations**

Le Centre d'Etudes et de Recherches Urbaines et Architecturales (CERUA) a été agréé par le Gouvernement de la Région wallonne.

Le Directeur général  
Le Directeur adjoint  
Le Directeur administratif  
Le Directeur technique

**PROFESSEUR**

DR. PH. COSSONVILLE / J. MATHIAS  
Quartier 2010 - Faculté des Sciences, Université de Liège, Sart Tilman, 4000 SART TILMAN, BELGIQUE

**SCHEMELLE** 1 / 7 500

**DOSSIER** N° 1844

**CARTÉ P.V.**